

Spécificités réglementaires de la vente en paniers

Commercialisation

Hiver 2012

Session d'une journée



Intervenants

Caroline PARIS (Animatrice GAB 14) et un producteur, M SIMON, Contrôleur à la Direction Départementale de la Protection des Populations du Calvados et un agent de la Direction Sanitaire du Calvados

Calvados

Animatrice

Caroline PARIS - GAB 14

02 31 51 66 37

cparis@bio-normandie.org

7 février 2012

Calvados, à déterminer en fonction des stagiaires

Public

Tous producteurs commercialisant ou souhaitant commercialiser dans le cadre d'un partenariat AMAP, quelle que soit la production

Objectifs

Découvrir et connaître les réglementations liées à la commercialisation en système de paniers et en produits préachetés

Savoir adapter son exploitation pour la conformité de la distribution en AMAP ou à des collectifs d'achat



Programme

Matinée

Intervenants : Caroline PARIS (Animatrice GAB 14) + un producteur

La Charte, les pratiques des producteurs et les notions de publicité mensongère.

Rappels juridiques sur le statut de la vente en AMAP, ses conséquences sur l'organisation des distributions et sur les contrats.

Après-midi

Intervenants : M SIMON, Contrôleur à la Direction Départementale de la Protection des Populations du Calvados et un agent de la Direction Sanitaire du Calvados

La réglementation sur les produits frais en vente directe.

L'étiquetage des produits dans le cadre de commercialisation de produits préachetés.

S'adapter à ces réglementations comme producteur en AMAP.

Bulletin d'inscription

Spécificités réglementaires de la vente en paniers

Bulletin rempli à retourner au GAB 14
ZAC Rte de Caen, 14 400 BAYEUX
ou **par mail** à cparis@bio-normandie.org
avant vendredi 27 janvier 2012

Attention, le nombre de places est limité !

Date

7 février 2012
Calvados (à déterminer en fonction des stagiaires)

Structure
Nombre de participants
Noms des participants
Adresse
Téléphone
Statut	<input type="checkbox"/> Agriculteur, cotisant VIVEA <input type="checkbox"/> Salariés d'organismes agricoles <input type="checkbox"/> Autre (précisez)
Tarifs de la formation	Agriculteurs : gratuit Salariés d'organismes agricoles : 125€/jour Règlement à l'ordre du GRAB Autre public : nous consulter

